



# **Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie**



## ***Compte-rendu de la séance du 13 juillet 2011***

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE  
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MACOT LA PLAGNE  
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



## 6 - PLU Macot La Plagne

Rapporteur : DDT

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 13 juillet 2011 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Macot La Plagne.

Le projet de PLU a été arrêté une première fois par délibération du 26 juillet 2010. L'avis de l'État du 13 décembre 2010 ne remettait pas en cause les orientations de la commune en matière d'urbanisation projetée et ne comportait pas de remarques sur la thématique agricole.

Le projet de PLU a été arrêté une deuxième fois par délibération du 9 mai 2011, et reçu en préfecture le 24 mai 2011. Ce projet modifié en réponse aux remarques de l'avis de l'État du 13 décembre 2010 ne remet pas en cause le volet agricole.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti de la recommandation suivante :

- la commission appelle l'attention sur la prise en compte de la cohabitation des activités agricoles et touristiques dans une commune fortement marquée par son caractère touristique.

Le Président de la CDCEA

  
Christophe MIRMAND

22 JUIL. 2011